

Utilisation du port du titre et de la dénomination professionnelle : recommandation de la Conférence professionnelle «Nutrition et diététique»¹

Situation initiale :

Depuis 2009, les diplômes de formation de l'ancien droit dans le domaine spécialisé de la santé peuvent être convertis en un titre d'haute école spécialisée (HES). Pour cela, il convient de remplir certaines conditions fixées par la loi, qui sont examinées par les hautes écoles spécialisées ainsi que le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). A l'aide de l'obtention a posteriori du titre (OPT), il est possible de détenir le titre académique BSc en Nutrition et diététique. La structure du port du titre est réglementée par la loi et se compose du titre (bachelor of science), de la haute école spécialisée qui l'a décerné, et éventuellement de l'orientation professionnelle (Nutrition et diététique). A l'époque, le SEFRI avait décidé qu'en Suisse alémanique, les diplômes de Berne seraient conférés à la Haute école spécialisée de Berne (BFH) et ceux de Zurich à la Haute école spécialisée de Zurich (ZFH). Ainsi, à l'heure actuelle suite à la décision du SEFRI et de la nouvelle filière à la SUPSI, les titres académiques suivants sont valables pour la Suisse alémanique :

- BSc BFH en Nutrition et diététique
- BSc ZFH en Nutrition et diététique
- BSc SUPSI en Nutrition et diététique

En Suisse romande, les diplômes de Genève ont été conférés à la Haute École Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). Le titre académique valable pour la Suisse romande est donc le suivant :

- BSc HES-SO en Nutrition et diététique

Etant donné que le domaine spécialisé Nutrition et diététique n'est pas proposé à la ZFH, cette pratique est déconcertante. Se pose donc la question de savoir quelle recommandation émet la Conférence professionnelle à propos du port du titre.

¹ La Conférence professionnelle 'Nutrition et diététique' est un organe de la Conférence spécialisée Santé (<http://css-conference.ch/statuts/#>), qui elle-même est une instance de swissuniversities. La Conférence professionnelle 'Nutrition et diététique' réunit les hautes écoles spécialisées proposant le cursus Nutrition et diététique ainsi que l'association professionnelle.

Directives du législateur :

- Titres des hautes écoles spécialisées – Notice explicative :
https://www.titelumwandlung.ch/customer/files/89/merkblatt_fachhochschultitel_f.pdf
- Information concernant l'OPT :
https://www.titelumwandlung.ch/customer/files/136/Info-Praxisaenderung_f56.pdf
- Information sur le port du titre :
https://www.titelumwandlung.ch/customer/files/82/2014_April_Titelfuehrung_BA-BSc_nach_01012009_f_hoch_gsk-site_90_franz_neu.pdf

Recommandations de l'ASDD :

- Recommandation de l'ASDD sur le label : Logo et label « [Diététicien-ne ASDD](#) » (svde-asdd.ch)
- Recommandations de l'ASDD sur l'OPT : [Obtention a posteriori du titre](#) (svde-asdd.ch)

Recommandations de la Conférence professionnelle :

- La Conférence professionnelle recommande d'utiliser, dans la communication publique, le **port du titre** selon les conditions cadres légales et les recommandations du SEFRI ainsi que la **dénomination professionnelle** conforme à la LPSan et selon les recommandations de l'association professionnelle.
- Indépendamment du port du titre, peuvent également être mentionnées les formations post-grade académiques telles que le CAS, DAS ou MAS. Mais ces dernières ne remplacent jamais le titre académique.
- La Conférence professionnelle insiste sur le fait que le titre académique et la dénomination professionnelle ne doivent pas être confondus. Les dénominations telles que « diététicienne BSc » ne sont donc pas souhaitables.
- Les diététicien-ne-s formé-e-s selon l'ancien droit et disposant d'un diplôme ES, doivent, comme le propose l'association, se nommer diététicien-ne dipl. ES.
- Les personnes ayant obtenu leur diplôme à l'étranger et avec reconnaissance de la CRS sont autorisées à porter la dénomination professionnelle et le titre auxquels elles ont droit dans le pays en question. Elles n'ont en revanche pas le droit de porter le titre suisse. Celui-ci est réservé aux personnes ayant obtenu leur diplôme en Suisse.

Mise en œuvre des recommandations de la Conférence professionnelle :

Exemple pour les personnes titulaires d'un diplôme Bsc ou un diplôme ES avec OPT :

Anne Lexemple, BSc BFH
Diététicienne (ASDD)²
ou
Anne Lexemple, BSc BFH en Nutrition et diététique
Diététicienne (ASDD)

Anne Lexemple, BSc ZFH
Diététicienne (ASDD)
ou
Anne Lexemple, BSc ZFH en Nutrition et diététique
Diététicienne (ASDD)

Anne Lexemple, BSc HES-SO
Diététicienne (ASDD)
ou
Anne Lexemple, BSc HES-SO en Nutrition et diététique
Diététicienne (ASDD)

Anne Lexemple, BSc SUPSI
Diététicienne (ASDD)
ou
Anne Lexemple, BSc SUPSI en N
Diététicienne (ASDD)

Exemple pour les personnes titulaires d'un diplôme MSc :

Anne Lexemple, MSc HES - SO - UNIL
Diététicienne (ASDD)
ou
Anne Lexemple, MSc HES - SO - UNIL en Sciences de
la Santé - Nutrition et diététique
Diététicienne (ASDD)

Anne Lexemple, MSc BFH
Diététicienne (ASDD)
ou
Anne Lexemple, MSc BFH en Nutrition et diététique
Diététicienne (ASDD)

Anne Lexemple, MSc Unilu
Diététicienne (ASDD)
ou
Anne Lexemple, MSc Unilu in Health Sciences
Diététicienne (ASDD)

Exemple de dénomination avec CAS / DAS ou MAS :

Anne Lexemple, BSc HES-SO en Nutrition et diététique
MAS ZFH en consultation systémique
Diététicienne (ASDD)

Exemple pour les personnes titulaires d'un diplôme ES sans OPT :

Anne Lexemple
Diététicienne dipl. ES (ASDD)

Usage erroné du titre et de la dénomination professionnelle :

Anne Lexemple, CAS
Diététicienne

Anne Lexemple, MAS
Diététicienne

Anne Lexemple, BSc
Diététicienne diplômée

Anne Lexemple
Diététicienne BSc

Anne Lexemple
Diététicienne BSc BFH

² La désignation ASDD ne peut être utilisée uniquement par les membres de l'ASDD.